

CONSEIL COMMUNAL DE BOURG-EN-LAVAUX



PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE

DU LUNDI 16 MARS 2015

À LA SALLE DES MARIADOULES À ARAN

(Ouverture à 20h00 - Clôture à 21h15)

TABLE DES MATIERES

1. APPEL NOMINAL	3
2. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR	3
3. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL COMMUNAL	4
4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 DÉCEMBRE 2014	4
5. PRÉAVIS N° 01/2015 – ADOPTION DE LA MODIFICATION DU PGA « MAISON JAUNE »	5
6. PRÉAVIS N° 02/2015 – CRÉDIT D'ÉTUDE POUR LA CONSTRUCTION D'UNE UNITÉ D'ACCUEIL POUR ÉCOLIERS (UAPE) SUR LE SITE DES RUVINES À CULLY	5
7. COMMUNICATION MUNICIPALE N° 01/2015 – PATRIMOINE IMMOBILIER : INVENTAIRE, STRATÉGIE DE VALORISATION ET PROGRAMME DE RÉNOVATION	8
8. COMMUNICATION MUNICIPALE N° 02/2015 – RÉPONSE AU POSTULAT DE MME DE PALMA DEMANDANT DE NOMMER UNE COMMISSION DES AUBERGES	9
9. COMMUNICATIONS MUNICIPALES	10
10. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET DIVERS	13

Mme Brigitte Leprovost, Présidente du Conseil communal, ouvre la séance et souhaite la bienvenue à tous, conseillères et conseillers communaux, conseillère et conseillers municipaux.

Elle salue également la présence de la presse représentée par Mme Cécile Collet de 24 Heures, M. Bertrand Girard du Régional et M. Jean-Pierre Genoud du journal Le Courrier.

1. APPEL NOMINAL

La secrétaire procède à l'appel nominal.

PRÉSENTS :	7 Conseillers municipaux :	
	Mme et MM. Nicole Gross, Max Graf, Patrick Chollet, Jean-Paul Demierre, Jean-Pierre Haenni, Georges Hauert et Yves Kazemi	
	Conseillers communaux selon la liste de présence	50
ABSENTS EXCUSÉS :	Mmes et MM. Pascale Bochud, Valérie Hill, Fenneke Reijsoo, Marlyse Schopfer, Raymond Bech, Marc Colliard, Christian Currat, Blaise Duboux, Vivian Gaudin, Daniel Gay, David Gay, Jean-François Parisod, Roland Parisod, Jean-Christophe Schwaab	14
TOTAL :		64

Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

2. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

En préambule, la Présidente souhaite ajouter deux points à l'ordre du jour, suite aux deux communications municipales, comme suit :

1. Appel nominal
2. Approbation de l'ordre du jour
3. Communications du Bureau du Conseil communal
4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 décembre 2014
5. Préavis n° 01/2015 - Adoption de la modification du PGA « Maison Jaune »
6. Préavis n° 02/2015 - Crédit d'étude pour la construction d'une unité d'accueil pour écoliers (UAPE) sur le site des Ruvines à Cully
7. Communication municipale n° 01/2015 – Patrimoine immobilier : inventaire, stratégie de valorisation et programme de rénovation
8. Communication municipale n° 02/2015 – Réponse au postulat de Mme de Palma demandant de nommer une commission des auberges
9. Communications municipales
10. Propositions individuelles et divers

L'ordre du jour modifié est adopté, à l'unanimité.

3. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL COMMUNAL

Voici quelques informations sur les activités et correspondances survenues depuis la dernière séance du Conseil communal.

Au courrier :

- Le 10 février de l'APOL, une invitation à la Présidente à son rapport annuel, le 19 mars prochain, à 18h à Aran.
- Le 11 février de Promove, l'invitation à la Présidente au petit-déjeuner de l'économie le 4 mars à 7h30 à l'Hôtel des 3 Couronnes à Vevey, en présence de 2 orateurs qui s'exprimeront sur « Réduire ses coûts face à l'Euro : les 10 tentations du patron » et « Enjeux et opportunités liés à la candidature « Lausanne 2020 » aux Jeux olympiques de la jeunesse ».
- Le 20 février de la Municipalité, l'invitation à la réception des nouveaux habitants et électeurs, le 24 mars à 19h à Grandvaux.
- Le 5 mars de la Lyre de Lavaux, une invitation à la Présidente pour un concert avec l'Avenir de Belmont, collaboration musicale dès septembre 2014, à l'une des dates suivantes : 20 mars à 20h ou 22 mars à 17h à la grande salle de Belmont, ou encore le 28 mars à 20h à la salle des Ruvines à Cully.

Scrutin du 8 mars 2015 - Votations fédérales

1. *Initiative populaire du 5 novembre 2012 "Aider les familles! Pour des allocations pour enfant et des allocations de formation professionnelle exonérées de l'impôt".*

Refusée par 1'460 voix contre 343

2. *Initiative populaire du 17 décembre 2012 "Remplacer la taxe sur la valeur ajoutée par une taxe sur l'énergie".*

Refusée par 1'707 voix contre 108

Taux de participation de Bourg-en-Lavaux : 54.01%

Prochains scrutins : 14 juin et élections du Conseil national le 18 octobre 2015.

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 DÉCEMBRE 2014

Chacun a reçu copie de ce procès-verbal, il n'est donc pas procédé à sa relecture. Y a-t-il des demandes de modification ou d'adjonction ?

La parole n'est pas demandée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité, moins 1 abstention.

5. PRÉAVIS N° 01/2015 – ADOPTION DE LA MODIFICATION DU PGA « MAISON JAUNE »

Chacun a reçu copie du rapport de la Commission ad hoc, il n'est pas procédé à sa relecture.

La discussion est ouverte.

M. le Syndic : Il souhaite rassurer les membres de la Commission ad hoc, en annonçant que la Municipalité vient de recevoir du SDT (Service du développement territorial) la confirmation que le PPA « Les Fortunades » et le MPGA « Maison Jaune » sont liés. Si l'un des deux n'est pas adopté, l'autre ne l'est pas non plus. Dans ce cas, le dézonage devient caduc.

La parole n'est plus demandée, la Présidente passe au vote.

CONCLUSIONS**LE CONSEIL COMMUNAL DE BOURG-EN-LAVAUX**

- vu le préavis n° 01/2015 de la Municipalité du 19 janvier 2015 ;
- lu le rapport de la Commission ad hoc chargée de son étude ;
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

par 46 voix et 1 abstention

1. **d'adopter** la MPGA « Maison Jaune » soumise à l'enquête publique du 20 septembre au 20 octobre 2014 ;
2. **d'octroyer** à la Municipalité tous pouvoirs pour plaider, signer toute convention, transiger, compromettre devant toute instance, dans le cadre de l'application ou de tout litige consécutif à l'adoption de la MPGA « Maison Jaune » ;
3. **d'autoriser** la Municipalité à réaliser toutes les démarches administratives nécessaires à l'avancement de ce dossier.

6. PRÉAVIS N° 02/2015 – CRÉDIT D'ÉTUDE POUR LA CONSTRUCTION D'UNE UNITÉ D'ACCUEIL POUR ÉCOLIERS (UAPE) SUR LE SITE DES RUVINES À CULLY

Chacun a reçu copie des rapports des Commissions ad hoc et des finances, il n'est donc pas procédé à leur relecture.

La discussion est ouverte.

- Mme L. de Palma : En ce qui concerne l'Hôpital de Lavaux, elle demande si des discussions avaient été menées avec sa direction dans le cadre des gros travaux, afin que l'UAPE soit peut-être réintégrée dans les locaux dudit Hôpital ?
- M. Y. Kazemi, Municipal : Lorsque la Municipalité a été informée de l'organisation du chantier de l'Hôpital, elle s'est posé la question de l'avenir de l'UAPE. Comme mentionné dans le préavis, la garderie reste dans les locaux de l'Hôpital, sans changement pour l'instant. 2 raisons ont amené la Municipalité à réfléchir à un bâtiment sur le site scolaire : si la commune investit, il est normal qu'elle puisse le faire sur ses propres terrains. Cet investissement de base tôt ou tard, au niveau de la Capite, aurait été serré. La question était de savoir si on allait la maintenir sur le site de l'Hôpital. La Municipalité a estimé plus raisonnable de l'installer sur le site des Ruvines, au vu du regroupement des infrastructures scolaires.
- M. P. Paschoud : Il aimerait savoir au sujet des 7P et 8P qu'il s'agit bien d'un objectif de la Municipalité d'accueillir ces deux années scolaires, dans le cadre de l'accueil parascolaire, alors que ce n'est pas le cas actuellement ?
- M. Y. Kazemi, Municipal : On n'accueille pas aujourd'hui les 7P et 8P. Il y a possibilité de solliciter des mamans de jour pour les parents. A terme, l'accueil parascolaire pour les 1 à 12 sera obligatoire, selon l'art. 63 de la Constitution, voté par le peuple vaudois. Dans le cadre du présent préavis, on travaille toujours sur l'infrastructure de l'accueil des 1P à 6P. On a dimensionné l'accueil pour ces niveaux d'âge, car selon d'autres communes qui ont déjà mis en place des structures d'accueil pour les plus grands, on a constaté qu'à partir des 7P et 8P, on n'a plus le même type d'accueil (programme pédagogique, etc.). La volonté de la Municipalité est de clairement répondre à cette obligation. Pour l'instant, ces accueils ressembleront plutôt à des devoirs surveillés, des activités et différentes prestations qui ne nécessiteront pas forcément des infrastructures qui pourront se faire dans le cadre d'une infrastructure scolaire. Par contre, ils nécessiteront indiscutablement l'engagement de personnel. Une action est en cours pour l'été, car un endroit sera mis à disposition où les élèves pourront manger à midi.
- M. J.-L. Denisart : Il constate qu'on dispose donc 36 places au Genevrey, 24 aux Ruvines et 36 places à la Capite qui seront projetées à 48. L'ensemble de ces places se chiffrent à environ 100. Il a regardé les prévisions de l'association Piccolino où certains jours, on atteint 111 places. Tout cela a été décidé pour 15 ans. Il souhaite être certain que ce soit bien le cas.

M. Y. Kazemi, Municipal : Les 2 commissions ad hoc et des finances ont posé des questions et une partie a été clarifiée dans leurs rapports.

Il revient au préavis relatif au crédit d'étude adopté pour le regroupement scolaire en 2013 (préavis n° 23/2013 du 28 octobre 2013). Si on n'avait pas cet impératif lié au fait de démolir la Capite, on devrait d'abord construire une UAPE d'au moins 64 places au Genevrey qui accueillerait les 1P à 4P. C'est à cet endroit qu'on aurait le gros de l'accueil parascolaire. Le regroupement scolaire est un projet global qui, à terme, sous réserve de l'acceptation par le Conseil communal des préavis qui suivent, devrait avoir les 1P à 4P au Genevrey (principal accueil parascolaire) et les 5P et 6P aux Ruvines.

36 places aujourd'hui existent. On travaille sur le modèle de 48 places, considéré comme sans regret, fonctionnant dans la situation actuelle, en laissant une certaine marge de manœuvre. Ce modèle fonctionnerait aussi suite au regroupement scolaire. Un autre élément important est la nature constructible du projet et son emplacement. Si, à l'avenir, d'autres successeurs doivent agrandir l'UAPE de Cully, ce sera possible grâce au système modulaire.

(Arrivée de M. J. Johner à 20h25)

M. J.-L. Denisart : Il demande encore combien de places compte le Chat perché ?

M. Y. Kazemi, Municipal : 36 places au Chat perché. Il aimerait relever qu'une place égale une place ouverte tous les jours du matin jusqu'au soir toute l'année. Les chiffres mentionnés représentent le nombre d'enfants demandant des accueils. La situation à ce jour est excellente par rapport à l'association Piccolino et les comptes 2014 le démontreront. Lorsqu'on parle de 40 places, il s'agit en fait d'enfants.

M. J.-C. Dunant : Il n'a pas bien compris la manière des 2 variantes d'application des marchés publics. Il souhaite quelques explications sur l'attribution du mandat d'architecte et le pool de mandataires dans le cadre de la solution 1 et comment sont-ils choisis dans la variante 2, du moment que tout ceci se fonde sur la base d'un avant-projet ?

M. Y. Kazemi, Municipal : La démarche n'est pas complètement arrêtée. Dans le cadre de La Tioleyre, on a choisi une invitation à un concours d'architectes, puis la sélection d'un architecte et la suite du projet.

En se faisant aider par le BAMO (Bureau d'Assistance au Maître de l'Ouvrage), compte tenu des montants engagés et à partir du moment où l'on est avec un architecte, on peut continuer de façon classique avec le projet d'architecte qui débouchera sur un appel d'offres et les mandats, ou alors, on peut choisir une entreprise générale, sur la base du projet.

L'autre variante est de dire qu'on exécute le projet d'architecte et on passe directement à une entreprise générale. On s'est rendu compte que, par exemple, pour le projet du collège du Verney, on a renoncé à l'entreprise générale qui n'est pas toujours la meilleure solution, car il s'est avéré que le Bureau d'architecte avait de très bonnes compétences en gestion de projets. Par conséquent, on construit avec lui et on est très satisfait.

La parole n'est plus demandée, la Présidente passe au vote.

Acceptez-vous les conclusions amendées de la Commission des finances ?

Au vote, l'amendement est accepté par 38 voix et 10 abstentions.

(Arrivée de Mme A.-V. Wiget à 20h30)

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL DE BOURG-EN-LAVAUX

- vu le préavis n° 02/2015 de la Municipalité du 9 février 2015 ;
- lu les rapports de la Commission ad hoc et de la Commission des finances chargées de son étude ;
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

par 44 voix et 5 abstentions

1. **d'octroyer** à la Municipalité un crédit d'étude de CHF 270'000.- TTC pour la préparation et la mise en soumission jusqu'à l'obtention du permis de construire des travaux nécessaires à la construction d'une unité d'accueil pour écoliers sur le site des Ruvines à Cully ;
2. **de laisser la compétence** à la Municipalité quant au choix du moment, ainsi que des modalités de l'emprunt, ceci en conformité avec l'article 4, alinéa 7 de la loi sur les communes (LC) ;
3. **d'ajouter** l'amortissement de cet investissement au coût de construction futur, sur la durée qui sera décidée lors de l'octroi du crédit de construction.

7. COMMUNICATION MUNICIPALE N° 01/2015 – PATRIMOINE IMMOBILIER : INVENTAIRE, STRATÉGIE DE VALORISATION ET PROGRAMME DE RÉNOVATION
--

Chacun a reçu copie de ce document et ses deux annexes, il n'est donc pas procédé à leur relecture.

La discussion est ouverte.

M. Ph. Maeder : La Commission de gestion et la Commission des finances ont reçu le rapport en primeur lors d'une séance spécifique avec la Municipalité. Les 2 commissions ont constaté qu'il répondait pleinement à la demande du postulat, hors foncier dont le travail est en cours. La Municipalité s'est dotée d'un bon outil de pilotage qui permet d'avoir une vision claire des actions et analyses à entreprendre. Cet outil de pilotage aidera également le Conseil dans le futur, en regard des importants investissements à venir. M. Maeder, au nom des 2 commissions, réitère ses remerciements à la Municipalité pour son excellent travail.

M. J.-L. Bandini : A la page 5, alinéa e), ligne 11 « Caserne SDIS (Cully), à démolir, reconstruction PPA Gare », il demande s'il ne s'agit pas plutôt des Fortunades ?

M. le Syndic : Pour clarification, la caserne des pompiers et la voirie seront aux Fortunades, mais l'actuelle caserne doit être démolie afin que le reste puisse être construit. Ensuite, sur ce terrain enfin libéré, on aura des possibilités de tout ordre que l'on doit d'abord analyser et proposer au Conseil communal assez rapidement.

M. J.-L. Bandini : Sa proposition consistait à modifier « en transfert aux Fortunades » (au lieu de reconstruction PPA Gare), ce qui serait plus logique.

M. le Syndic : L'écrit est en fait erroné et il en prend bonne note.

La Présidente remercie la Municipalité de son gros travail.

8. COMMUNICATION MUNICIPALE N° 02/2015 – RÉPONSE AU POSTULAT DE MME DE PALMA DEMANDANT DE NOMMER UNE COMMISSION DES AUBERGES

Chacun a reçu copie de ce document, il n'est donc pas procédé à sa relecture.

Mme L. de Palma : Elle souhaite connaître le nom des nouveaux tenanciers et pourquoi ont-ils été choisis ?

M. G. Hauert, Municipal : Il s'agit d'un couple de trentenaires domicilié à Bourg-en-Lavaux : Madame Céline Gsponer, Vaudoise, a suivi l'école hôtelière. Monsieur Johann Magne, ressortissant Français, est cuisinier. L'ouverture est prévue le 1^{er} juin 2015 avec une cuisine traditionnelle, voire du terroir. Ces personnes ont été choisies parmi 5 dossiers intéressants. La Municipalité a fait appel à MM. Gauer, Fassbind et Riesen pour consultation qui ont séparément choisi ce même couple ressortant nettement des autres dossiers.

9. COMMUNICATIONS MUNICIPALES

M. le Syndic Max GRAF

Il informe que la Municipalité est en train de revoir chaque détail des avant-projets avec les PPA des Fortunades et de Cully Gare. Tout ce qui a été promis à la population pour la vie du Bourg, à savoir que la communication entre le village et la gare soit améliorée et favorisée, est en cours. Les projets des Fortunades, le bâtiment C et celui souterrain seront présentés d'ici la fin de l'été. Une information plus détaillée sera communiquée au Conseil communal et/ou publiée dans La Feuille ou Le Courrier.

M. le Conseiller municipal Patrick CHOLLET

Il annonce une bonne nouvelle pour l'épuration : les infrastructures communales et la Confédération ont informé le 10 mars écoulé que la décision a été prise de prélever dès 2016 un montant de CHF 9.- par habitant raccordé à la STEP (Station d'Épuration des eaux). Cette somme (env. CHF 48'000) devra servir à financer les études et recherches destinées au traitement des micropolluants. Elle sera naturellement reportée sur le pollueur-payeur. Quant à la question où va-t-on aller avec la STEP elle-même, suite à l'article paru dans la presse ? Vraisemblablement, les STEP qui resteraient dans la région pour traiter les micropolluants seraient Lausanne et Villeneuve. On ne sait pas encore si on devra installer de gros tuyaux pour aller soit à Lausanne ou Villeneuve. Par contre, les eaux de sortie vont être acheminées soit sur Rivaz, soit sur Lutry. Cela présage quelques millions de dépenses. On ne sait pas encore où l'on va actuellement.

M. P. Scalfaro : A-t-on une idée plus précise de ce qu'il y a dans l'eau de la région qui sera ensuite traitée ou demande-t-on simplement de l'argent aux contribuables ? Il ne comprend pas où est le problème au niveau chimique et ses conséquences.

M. P. Chollet, Municipal : Pour l'instant, on n'a pas le résultat de la gravité de la sortie d'eau à la STEP pour les gros volumes. Cela nécessite de mettre en place un système de filtrage d'eau plus performant qu'actuellement. Des tests sont en cours à la STEP de Lausanne pour traiter ces micropolluants. Le système retenu pourra-t-il s'appliquer sur une plus petite STEP comme celle de Cully ou sera-t-il trop onéreux qu'il faudra travailler sur des STEP beaucoup plus grandes ? Il ne peut donner une réponse précise pour l'instant. Le prélèvement de CHF 9.- par habitant doit permettre de trouver la meilleure solution pour la mise en place d'un système adéquat. Il espère que cet argent servira à quelque chose et on ne payera pas cette taxe pendant 20 ans.

Mme N. Cuénoud : A quand date la dernière analyse des eaux sur la commune ? Ne serait-il pas plus simple de l'intégrer au niveau des analyses des eaux actuelles ?

M. P. Chollet, Municipal : Des analyses sont faites régulièrement dans la commune et certaines par le laboratoire cantonal qui peut confirmer si les

normes sont respectées par rapport à ce que l'on sait actuellement. Il n'y a pour l'instant pas de norme au niveau de ces micropolluants. C'est la raison pour laquelle une mise en place doit être faite. Aucune étude ne se fait vraiment sur la qualité de l'eau de sortie de STEP par rapport aux micropolluants. Par contre, tout ce qui est rejeté au lac est bon, excepté pendant la période des vendanges. Autrement, la STEP fonctionne bien.

M. P. Humbert : Il a 3 commentaires à faire : 1) étant donné l'activité de la commune, il est certain que cette dernière est représentative et comparable à l'activité de Lausanne, donc on aura forcément des micropolluants, même si la qualité et la nature sont différentes ; 2) la STEP de Lausanne a fait une analyse-projet pour savoir quel type de système elle devait installer. La bonne surprise est qu'elle est à un tiers de ce qui a été prévu en termes de dimensionnement et environ à moins de 30% en regard au prix budgété dans l'avant-projet. Ceci a plutôt un effet positif ; 3) il est idiot de ne vouloir relier que deux grandes STEP par rapport au kilométrage, pompage, etc., car, à son avis, il faudra encore 2 STEP intermédiaires au minimum entre Lausanne et Villeneuve.

M. P. Chollet, Municipal : Il abonde dans le sens de M. Humbert. Si on imagine devoir amener les eaux usées ou de sortie de STEP à Rivaz ou à Lutry, les coûts de pré-dimensionnement de nouvelles conduites, notamment, en résulteraient démesurés. On espère vivement obtenir ces prochaines années la meilleure méthode appropriée et la moins coûteuse. Dossier à suivre.

M. le Conseiller municipal Jean-Paul DEMIERRE

Il informe concernant La Tioleyre que, sur les conseils des commissions des finances et ad hoc, un projet global sera présenté prochainement.

Ce soir, l'association LABEL (Les Acteurs de Bourg-en-Lavaux) s'est réunie. 55 membres sur 110 étaient présents. Elle fait un travail formidable. Au niveau des activités, le prix du mérite sera décerné au mois de novembre prochain. Cully continue le marché du jeudi. LABEL a un projet de marché du dimanche à Cully et la collaboration avec les sociétés de développement de Lutry, Chexbres-Puidoux-Rivaz-Saint-Saphorin fonctionne bien.

Au niveau de la signalétique touristique, des panneaux Lavaux Unesco ont été placés au bord de l'autoroute. Dans les 2 mois, des panneaux d'entrée de villages seront installés, ainsi que la volonté de marquer les appellations Calamin et Dézaley (en coopération avec Puidoux), celle de Villette ayant déjà été mise en place. La prochaine étape sera dédiée aux hôtels, restaurants et vigneron par des panneaux bruns pour les touristes.

Le 6 mai 2015 se déroulera le Forum des entrepreneurs, annonce parue dans La Feuille, à la grande salle de Grandvaux. Il s'agit d'une réunion de toutes les entreprises qui auront l'occasion de se présenter et de réseauter.

APOL : concernant le radar, il est souvent placé aux mêmes endroits (Route du Signal, Villette, Riex et le Tronchet). En 2014, 2'700 interventions radar ont été enregistrées dont 2'400 à Villette. Pour les amendes d'ordre de stationnement, sur 2'480 dans la commune, 1'700 sont en avertissement. Il n'y a donc pas que de la répression, mais aussi de la prévention.

Mme la Conseillère municipale Nicole GROSS

Elle informe qu'à la mise des vins du 27 février, les résultats furent très bons et exprime sa satisfaction, malgré 10'000 litres de moins à vendre qu'en 2014, conséquence due à la grêle sur le vignoble de Villette :

Villette	mise de départ	CHF 6.80	prix moyen de vente	11.40
Epresses	mise de départ	CHF 7.80	prix moyen de vente	12.34
Calamin	mise de départ	CHF 9.00	prix moyen de vente	15.34

Elle communique également que la place de jeux à la Place d'Armes à Cully, à l'instar de celle de Riex en 2014 qui a eu la primeur, sera réhabilitée aux normes en vigueur, après le festival du Cully Jazz.

M. le Conseiller municipal Jean-Pierre HAENNI

Il communique que pour les travaux à Epresses (couvertures de grilles), il s'occupera des panneaux le lendemain avec M. Favey.

Concernant la RC-780 (Route de Lausanne), les soumissions vont être ouvertes le 13 avril et les travaux se dérouleront entre juin et juillet par un nouveau revêtement bitumineux phonoabsorbant.

Quant au Chemin de Chauderon, un préavis sera présenté au mois de juin, s'agissant de gros travaux. Les habitants se trouvant à proximité du chemin qui se finit en cul-de-sac ont été avisés, car pendant les travaux, on doit pouvoir sortir côté lac. Une séance d'information sera fixée pour tous les riverains, afin de leur présenter exactement la planification des travaux. Ces travaux dureront plusieurs mois et ceux de finalisation du chemin (bitume) sont prévus au printemps 2016.

Le samedi 26 septembre 2015, un tour des limites de la commune sera organisé pour les membres du Conseil communal, le personnel communal, ainsi que tous les conjoint-e-s. Des détails seront communiqués ultérieurement.

M. le Conseiller municipal Georges HAUERT

Il remercie l'audience d'avoir accepté la communication municipale sur l'inventaire du patrimoine immobilier, travail conséquent.

Il informe que la réponse à la question de nommer une commission des bâtiments plutôt que des auberges, lors de la dernière séance du Conseil communal en décembre, est la même que celle émanant du postulat demandant de nommer une commission des auberges. La Municipalité préfère s'adjoindre les services de professionnels dans leur domaine d'expertise.

M. le Conseiller municipal Yves KAZEMI

Il remercie le Conseil d'avoir accepté le crédit d'étude pour la construction d'une UAPE. Les comptes 2014 sont très bons, car la Municipalité a atteint largement l'objectif des 35% qu'elle s'est fixé avec une année d'avance. En outre, elle enregistre une diminution des charges, respectivement une augmentation de la contribution des parents. Le résultat des comptes se situe en dessous du budget.

Il remercie la présence des personnes du Comité, autant que celles de la Direction dans la salle, car il s'agit d'un immense travail. Cette situation favorable a permis la création de 10 nouvelles places d'accueil à midi, en maintenant le budget 2015 et également grâce au travail qui a été fait. La situation est stable, les demandes sont en cours et des modifications vont intervenir par rapport à l'école à journée continue.

Il informe également, concernant le regroupement scolaire, que les choses sont en route. La commission consultative sur le regroupement scolaire et parascolaire a été réactivée pour accompagner la Municipalité. D'ici la fin de l'année 2015, début de l'année 2016, un préavis d'intention sera présenté au Conseil communal, afin de révéler les grandes lignes du regroupement scolaire, chiffrer les éléments et organiser une vision sur le long terme. Ce préavis d'intention permettra de présenter une ligne stratégique et il est bien entendu que chaque élément du préavis d'intention sera revoté par le Conseil communal.

Quant au collège du Verney, la mise à l'enquête est close avec 2 observations et 1 opposition. L'opposition est régulièrement faite par l'association vaudoise pour la construction adaptée aux personnes handicapées qui veut s'assurer que ses doutes soient bien pris en compte dans ce projet. Ceci permet de continuer le projet selon le planning prévu.

Concernant le développement durable, il informe que le 9 mai prochain, la commission municipale organise une journée « 1 arbre = 1 enfant ». Toute personne ou famille ayant eu un enfant né dans la commune depuis le début de la législature est bienvenue pour planter un arbre dans la forêt, symbolisant un moment fort. Pour tous ceux qui ont des petits-enfants ou arrière-petits-enfants, ils sont également bienvenus.

10. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET DIVERS

La discussion est ouverte.

Mme F. Gross : Elle annonce que le SEL (Service des communes et du logement) a adressé un courrier à toutes les communes vaudoises le 11 juin 2014 dont l'objet était de rappeler aux Municipalités de s'interroger sur les modifications éventuelles à apporter à leurs autorités et au mode de désignation. Pour Bourg-en-Lavaux, le mode sera à la proportionnelle, conformément à l'acceptation de la votation par le peuple. Le nombre de conseillers communaux (art. 17 de la loi sur les communes LC), ainsi que celui des conseillers municipaux (art. 47 de LC) concernent Bourg-en-Lavaux. Ces décisions sont de

compétence du Conseil communal sous préavis municipal. Le délai de ces décisions doit être respecté pour le 30 juin 2015 au plus tard.

M. J.-L. Bandini : Il demande la date à laquelle sera présentée une prochaine proposition concernant les éco-points ?

M. P. Chollet, Municipal : Il informe que la commission municipale se réunit bientôt. Il est évident que la déchetterie de Cully est trop petite, cependant après quelques réflexions de la Municipalité qui s'est approchée de la commune de Savigny, il s'avère que cette dernière a mis en place une magnifique déchetterie, largement suffisante pour accueillir sa population, voire une capacité supérieure. Savigny serait d'accord que Bourg-en-Lavaux utilise sa déchetterie. Cette nouvelle récente aura une incidence sur le nombre d'éco-points et la manière dont ils seront constitués. Le projet sera définitivement arrêté et un préavis sera soumis au Conseil, vraisemblablement au mois de juin.

M. M. Duboux : Concernant la mise des vins à Cully, il a entendu qu'une certaine quantité de la récolte a été vendue en raisin. Aussi, il demande si le prix est arrêté le jour de la vendange, ou s'il existe une possibilité de discuter en fonction du prix moyen de la mise, ou alors mettre moins de raisin l'année prochaine sur le marché aux vendanges et d'augmenter la vente de vin clair.

Mme N. Gross, Municipale : Elle explique qu'un contrat signé avec 5 négociants stipule que le 25% de la récolte doit être vendu en raisin. Il s'agit toujours du prix du GENAL (négociants). Compte tenu que le contrat avec les négociants doit être rediscuté, la Municipalité pourrait songer à baisser le pourcentage de vente de raisin.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente rappelle que la prochaine séance aura lieu **le lundi 11 mai à la salle des Mariadoules à Aran, à 20h.**

La séance est levée à 21h15.

Au nom du Conseil communal :

La Présidente

La Secrétaire

Brigitte Leprovost

Eliane Fedrigo

Aran, le 20 mars 2015